



Le 23 juillet 2021

- Communiqué de presse -

**Déploiement du pass sanitaire :
Le Gouvernement ne doit pas transférer sa responsabilité
aux employeurs des musiques actuelles**

Dès l'annonce de la mise en place du pass sanitaire, le 29 avril dernier, nos organisations, représentant les festivals et salles de musiques actuelles, ont exprimé leur incompréhension, face à une mesure qui n'avait pas été mise en débat lors des réunions de concertation, et leurs réserves, quant aux conséquences d'un dispositif qui posait de nombreux problèmes, tant déontologiques que juridiques, tant logistiques qu'économiques.

L'abaissement de la jauge « d'exigibilité » du pass sanitaire de 1 000 à 50 personnes le 12 juillet, avec une mise en application 10 jours plus tard, n'a fait que renforcer ce sentiment, le transformant souvent en colère, de la part d'organisateur·trice·s professionnel·le·s qui avaient adapté leur événement et qui ont ainsi vu leurs efforts réduits à néant.

En tant que professionnel·le·s des musiques actuelles, il ne nous appartient évidemment pas de juger de la stratégie sanitaire du Gouvernement.

Néanmoins, nous estimons avoir toute légitimité à nous exprimer sur la responsabilité que ce projet de loi souhaite faire peser sur les employeurs que nous sommes.

En effet, de quel droit devrions-nous juger les choix des salarié·e·s : permanent·e·s, intermittent·e·s, artistes, technicien·ne·s, mais aussi possiblement des bénévoles avec lequel·le·s nous travaillons quotidiennement ? Et plus grave, pourquoi devrait-il être de notre ressort de sanctionner parmi ces personnes celles qui refuseraient de se soumettre à ce pass sanitaire, qui deviendra vite un pass vaccinal, dès lors que les tests seraient rendus payants à compter de l'automne ?

Nous dénonçons, encore une fois, l'absence de concertation avec notre secteur nous mettant au pied du mur pour assumer ces obligations, lourdes d'un point de vue logistique et posant de nombreuses questions éthiques.

Nous pointons aussi l'iniquité de traitement avec d'autres secteurs d'activité qui ont pu bénéficier d'un laps de temps supplémentaire pour s'y conformer, ou d'un énième passe-droit.

Nous souhaitons également souligner le coût de la mise en place de ces mesures qui induisent un contrôle nouveau et donc des personnels et une logistique supplémentaire pour les ERP.

Enfin, nous redisons que la mise en place du pass sanitaire a un effet conséquent sur la fréquentation des concerts et festivals que nous proposons. En effet, les personnes semblent refuser une énième contrainte après ces 16 mois de pandémie et, puisque la grande majorité d'entre elles n'a pas encore reçu ses deux doses de vaccin, elles refusent de se soumettre à des tests nasopharyngés. De ce fait, la fréquentation de nos événements est en baisse drastique, en aucun cas nous ne pouvons parler de réelle reprise.

Par conséquent, nous demandons à ce que l'Etat vérifie lui-même le parcours sanitaire des professionnel-le-s concerné-e-s par le pass sanitaire.

Nous demandons aussi à ce que, dès lors que le pass sanitaire est exigé, les jauges intérieures comme extérieures puissent repasser à 100%.

Nous demandons encore à ce que les effets causés par ce déploiement soient intégralement pris en charge financièrement.

Nous demandons à ce que le gouvernement mette en place un plan de communication adapté auprès du grand public, pour que la pédagogie de cette mesure ne soit pas assurée par les organisateur-trice-s de spectacle.

Nous demandons à ce que le pass sanitaire relève d'une obligation de moyens et non de résultat.

Enfin, comme l'a laissé entendre le Premier ministre lors de son allocution de mercredi concernant les hôtels, cafés et restaurants, nous demandons que le contrôle de l'identité des publics reste de la responsabilité des personnes assermentées et ne soit pas reporté sur nos personnels ou nos prestataires.

Notre objectif commun doit bien sûr être de sortir durablement de cette pandémie, mais nous refusons que le Gouvernement transfère la responsabilité d'une obligation vaccinale masquée sur les entreprises que nous représentons.

A propos de la FEDELIMA :

La FEDELIMA est, depuis le 1er janvier 2013, un réseau national qui regroupe des lieux et projets dédiés aux musiques actuelles sur l'ensemble du territoire français. Elle a pour objet de fédérer et développer toute initiative d'intérêt général en matière de musiques actuelles, d'aider ses membres à anticiper les mutations culturelles, économiques, technologiques, politiques et sociales, de les soutenir dans leur développement en proposant les moyens et outils adéquats dans un souci de complémentarité et de coopération, et ceci du niveau local à l'international. Actuellement, près de 150 projets ou structures adhèrent à la FEDELIMA. Très majoritairement associatifs, ils représentent une grande diversité de territoires et s'incarnent à travers différentes tailles d'équipes et d'équipements, d'histoires et de projets artistiques et culturels.

A propos du SMA :

Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est le syndicat de la filière des musiques actuelles, aujourd'hui composé de plus de 520 structures. Il représente ainsi des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Le SMA a pour rôle de renseigner et conseiller ses membres en matière juridique, sociale et fiscale. Il les représente aussi dans les instances paritaires professionnelles, telles que le CNM, l'Afdas ou au sein des conventions collectives. Enfin, le SMA défend les intérêts du secteur des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte.

Contacts presse :

FEDELIMA - Benjamin Fraigneau - benjamin.fraigneau@fedelima.org - 07 82 83 59 39

SMA - Aurélie Hannedouche - dq@sma-syndicat.org - 06 99 10 75 75